

COMMUNE DE MEILLONNAS 1 Place de la Mairie 01370 MEILLONNAS

Téléphone: 04 74 42 38 11

Mail: commune-meillonnas@orange.fr

PROCES VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2022

Secrétaire de séance : Mme BRONNER Sandrine

Convocation le 03 octobre 2022

<u>Membres présents</u> ARRAGON Jean-Pierre, BRONNER Sandrine, CHIVAL Fabrice, DELOT Julie, DEMERS Patrick, FLECHON Karine, GALLION Bernard, GROBOZ Gérard, GROBOZ Nadine, GUICHON David, PENIN Joëlle, PIOTELAT Aline.

Membres excusés ayant donné pouvoir : CURNILLON Arnaud à GUICHON David

Membres excusés : Neveu Jean-Paul, BREVET Claude

Le Compte rendu du conseil municipal du 02 septembre 2022 est approuvé

Mouvement personnel

Mme BASSET Salomé, agent communal détaché à l'agence postale, a donné sa démission. Son départ sera effectif le 26 octobre 2022. Une annonce de recrutement sera mise en ligne rapidement. Actuellement deux personnes ont candidaté spontanément.

Mr LOUIS Jean-Claude a fait prétendre ses droits à la retraite au 31 octobre 2022. Son remplacement sera assuré par Mr Mathieu OVIGUE, qui a fait une demande de mutation. Ce dernier prendra son poste au 28 novembre 2022.

À la suite de la démission de Mme GODET au poste de secrétaire, Mme Julia DIVERCHY a été recruté. Elle prendra ses fonctions le 14 novembre. Le poste de secrétaire est passé à 35h.

La cour administrative de Lyon a rendu son verdict concernant l'affaire opposant la commune à un employé communal depuis 2016. L'accident du travail est reconnu aux torts de la municipalité. Elle devra donc indemniser l'agent d'une amende de 1500€ et de l'intégralité de ses frais médicaux, pertes de traitements éventuels pendant toute la durée de son arrêt maladie consécutif à cet accident du travail.

Frais de déplacement camping

En 2018, le conseil municipal avait pris une délibération qui autorisait le gérant du camping à utiliser sa voiture personnelle pour des déplacements liés à l'activité du camping. Aujourd'hui sur les deux salariés, seul le gérant peut prétendre à être remboursé de ses frais kilométriques. Une nouvelle délibération est demandée pour élargir le remboursement aux deux salariés du camping.

Le conseil donne son accord à l'unanimité

Extinction éclairage public

Une réflexion sur l'extinction de l'éclairage est menée depuis plusieurs mois. Le sondage fait aux habitants démontre une volonté d'éteindre les lumières.

Le bénéfice écologique et économique n'est plus à démontrer. Le conseil propose donc une extinction de l'éclairage publique de 23h30 à 6h. Des travaux de modifications sont toutefois nécessaires avant l'extinction. La population sera avertie en temps voulu de la fin de l'éclairage public nocturne dans cette plage horaire.

Le conseil donne son accord à l'unanimité

Location bâtiment et terrain la Raza

Actuellement le bâtiment de la Raza est occupé en partie par de l'hivernage de caravanes.

Nous avons reçu deux demandes d'entreprises pour louer le bâtiment ainsi que la partie extérieure, en vu du stockage de matériel. L'hivernage occasionne un surcroît d'activité aux employés communaux (ouverture du local lors des sorties de caravanes, nettoyage de la partie extérieure et surveillance) pour un coût de revient modique. La solution de location à une entreprise réduirait le temps de travail sur cette parcelle et augmenterait fortement le prix de la location.

Après renseignement, deux baux se terminent en novembre et après avis aux locataires ne seront pas renouvelés et un 3ème en juillet 2023. Pour ce dernier, le propriétaire sera contacté pour trouver une solution.

La location du bâtiment n'interviendra qu'au départ des caravanes. L'entreprise choisie devra régler un loyer de 600€.

• Le conseil donne son accord à l'unanimité moins une abstention

TOUR DES COMMISSIONS :

<u>Assemblée générale du Sou des écoles :</u>

L'assemblée générale du sou des écoles a eu lieu le 16 septembre. À la suite de la démission de l'ensemble du bureau précédent, huit nouveaux parents se sont présentés. Ils ont été élus à l'unanimité. Les membres du bureau ont ensuite procédé à l'élection des différents postes.

Le sujet de la cantine a de nouveau été abordé, le nouveau bureau du Sou demande une réunion avec la municipalité afin de prendre connaissance des rôles de chacun, des dépenses engagées par la commune pour le fonctionnement. Ils décideront alors de l'avenir du partenariat sou-mairie.

<u>Assemblée générale du Foyer rural :</u>

Le foyer voit ses inscriptions en nette hausse dues à l'arrivée de nouvelles activités. Les bénévoles peuvent se féliciter de cet engagement.

CCAS:

Le repas des Aînés aura lieu le 20 novembre à la salle des fêtes. Il sera cette année, préparé par l'Auberge Au Vieux Meillonnas. Les personnes de plus de 72 ans sont invitées par la municipalité.

Voirie- Travaux:

Le programme de travaux de voirie est quasiment achevé. Il reste une rue à terminer.

A compter de 2023, la compétence voirie revient à la charge des municipalités. La commune aura donc une attribution compensatrice d'investissement d'environ 119 408 € pour permettre le financement des travaux de voirie futurs.

Le problème d'assainissement à Sanciat est réglé. Un curage nettoyage a été fait ainsi qu'une vérification avec une caméra.

Les travaux de réfection des sanitaires publics de la place du château débuteront courant octobre.

Un projet d'aménagement des vestiaires du stade a été initié. Le dossier est inscrit dans le cadre du PET1. Le dossier de financement et les différents devis ne permettent pas encore de connaître le coût global.

Mr CHIVAL a participé à la réunion du Syndicat des Eaux : La canalisation alimentant 46 communes et descendant de Simandre a été refaite. Un réservoir d'eau est en projet à Ceyzériat.

Personnel communal:

Mr MEMAIN Fabien a fini son contrat au camping, il sera remplacé par Mr VERGER David.

Mme SOLER, gérante du camping de la Raza peut prétendre à une prime rifseep au 01/11/2022. Le conseil donne son accord pour octroyer cette prime.

L'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 impose aux employeurs publics de financer au moins 20% de la complémentaire prévoyance de leurs agents à l'horizon 2024 et participeront au financement des garanties de protections sociale destinées à couvrir les risques d'incapacité, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès à hauteur d'au moins 20% d'un montant de référence de 35 € soit 7€ par mois.

Les collectivités participeront également au financement d'au moins la moitié des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais de maternité, maladie ou accident à hauteur de 50% d'un montant de référence de 30€ soit 15€ par mois.

Deux modalités sont possibles pour mettre en œuvre ces obligations. Le CDG01 peut accompagner la municipalité dans cette démarche.

Informations diverses:

- Mme Justine PIOCCHOLA salariée de l'ADAPEI de Val Revermont sera en stage du 17/10 au 10/11.
- Mr CURNILLON Arnaud est désigné comme correspondant incendie et secours.
- Le CPINI de Meillonnas va recevoir un nouveau VTU (Véhicule Tout Usages)
- A compter du 01 octobre 2022, le commandement du groupement territorial Bresse sera assuré par le commandant Patrick LAUPETRE.
- La convention avec le dispositif Natura 2000 a été reconduite par Grand Bourg Agglomération
- Plusieurs élus ont participé à la conférence territoriale le 27/09/22. Il était question du PET 2 auquel la commune peut prétendre notamment pour la rénovation énergétique de l'école et le cœur de village.
- Mr GALLION a participé à une réunion de la CLECT (Commission Locale des Charges Transférées) pour le compte de GBA.
- Un habitant avait demandé la pose d'un miroir de visibilité. Le département qui en a la compétence répond par la négative. De même pour la pose de passage piéton au niveau des abris de bus de Sanciat.
- Suite au projet présenté pour la voie douce intercommunale, le comité de programmation LEADER a décidé d'attribuer au projet d'étude, la note de 18/20 et de lui accorder une aide de 30576€.
- Lors des ateliers numériques un problème de connexion Wifi entrave le bon déroulement des séances. L'installation d'un répéteur devrait résoudre ce problème.

- La commission information a démarré la préparation du prochain bulletin municipal.
- Un élu demande si une réflexion sur la consommation énergétique des bâtiments communaux est prévue. L'ensemble du personnel sera vigilant et régulera la température des locaux en fonction de leurs présences.
- Un arbre vers le lotissement des rochettes devra être coupé. Il faudra vérifier s'il est sur une partie communale ou sur un terrain privé.
- Un élu demande si la plantation d'arbres en face de la salle des fêtes pourra se faire dans les mois à venir. Peut-être envisager des arbres fruitiers.
- La passerelle du parc Balland est en cours de réfection. Après un décapage et une peinture sur les barrières, des plaques en tôles seront posées au sol.
- Le géocaching est un loisir qui consiste à utiliser la technique du géo positionnement par satellite pour rechercher ou dissimuler des « caches » ou des « géocaches », dans divers endroits et notamment à Meillonnas.
- Le tarif d'assurance des véhicules de la commune devrait baisser.
- Des problèmes d'infiltrations d'eau au niveau du toit de l'église sont constatés. La société en charge de la rénovation doit être contactée, car les travaux sont encore visés par la garantie décennale.

PROCHAINES DATES

- Assemblée Générale du CAFÉ le 19 octobre à 20h30
- Assemblée générale du Club TCNR (tennis) le 28 octobre à 18h
- Parade vénitienne 16 octobre
- Inauguration du bâtiment du stade de Bény 22 octobre 10h
- Conseil municipal 04 novembre 20h30
- Conseil municipal 02 décembre 20h30

Séance levée à : 00h00

Le Maire ARRAGON Jean-Pierre Le secrétaire BRONNER Sandrine